

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU
LUNDI 18 SEPTEMBRE 2023

DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL MUNICIPAL D'AIRE-SUR-LA-LYS
EN DATE DU 18 SEPTEMBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois, le **LUNDI 18 SEPTEMBRE** à 20H00, le Conseil Municipal d'AIRE-SUR-LA-LYS s'est réuni en la salle des Mariages sous la présidence de **Monsieur Jean-Claude DISSAUX, Maire**, par suite de la convocation en date du 12 septembre 2023.

ETAIENT PRESENTS : M. DISSAUX Jean-Claude - Maire, Mmes CATTY Christine, WOZNY Florence, BAUDEQUIN Odile, MM. OBOEUF Gérard, WOJTKOWIAK David, BOULET Michel, LERMYTTE François - Maires-Adjoints, Mmes ALLOUCHERIE Françoise, DECRIEM Marie-Christine, VANDENBERGUE Séverine, ROUX Nathalie, BLONDEL Suzette, ALLAN Patricia, MM. FACON Jean-Noël, COMBE Jacques, CATTEZ François, BOULET Guillaume, HERNOUT Serge, AZELART Laurent, DONDAINE Pascal, MM. RYS Didier, DUBUISSON Frédéric, Mmes CROWYN Véronique, CHRETIEN Stéphanie.

MEMBRES AYANT DONNÉ PROCURATION :

Mme PLANQUELLE Rachel a donné procuration à M. DISSAUX Jean-Claude.

M. HOUSSIN Romuald a donné procuration à Mme CATTY Christine.

Mme BOULIER Amélie a donné procuration à Mme WOZNY Florence.

Mme SUBTIL Vanessa a donné procuration à Mme BAUDEQUIN Odile.

Secrétaire de séance : M. BOULET Guillaume

Fin de la séance : 20h45

L'assemblée étant en nombre suffisant, il est fait l'exposé suivant :

1/ Le programme INTERREG France-Wallonie-Vlaanderen (FWV) et le projet #ABC

Le programme Interreg France-Wallonie-Vlaanderen est un programme de financements qui vise à favoriser les échanges économiques et sociaux entre quatre régions frontalières :

- en France : les Départements du Nord, du Pas-de-Calais, de l'Aisne, des Ardennes, de l'Oise, de la Somme et de la Marne ;
- en Wallonie : les provinces de HAINAUT, de NAMUR et de LUXEMBOURG ;
- en Flandre : les provinces de Flandre Occidentale et de Flandre Orientale (uniquement les arrondissements de GENT et D'OUDENAARDE).

Dans le cadre de ce programme de financements, la ville D'AIRE-SUR-LA-LYS a intégré le projet #ABC (Art, Beach and Canal) qui rassemble 19 partenaires autour de la thématique du développement du tourisme fluvial et de l'attractivité des activités fluvestres.

Le partenariat, dont Lys sans frontières est chef de file, travaille dans ce cadre sur les sujets de l'eau et l'art qui constituent le fil des actions conjointes de promotion, de communication et d'acquisition d'équipements complémentaires.

S'il est retenu, le projet commencera en début d'année 2024 à la fin de l'année 2027, soit une durée de 4 ans.

2/ La création de la Maison de la Lys

Pour cette candidature, la Commune D'AIRE-SUR-LA-LYS présente le projet de la Maison de la Lys, véritable pôle d'accueil touristique, qui se tiendra aux 57 et 59 rue de SAINT-OMER, le long de la Lys et des aménagements cyclables rejoignant l'eurovéloroute n°5. Le programme INTERREG FWV co-finance à hauteur de 60% une enveloppe de 195 000€ octroyés à la Commune, soit 117 000€ réels pour le projet de la Maison de la Lys. Cette enveloppe permettra notamment la création d'une terrasse sur la Lys pour les activités de restauration et de mise à l'eau des activités nautiques (paddle, canoë, etc.).

3/ Modalités de la candidature

En février 2023, un pré-projet avait été déposé à l'occasion de la phase 1 de l'appel à projet. À l'issue de cette phase, le projet #ABC a été retenu pour déposer la phase 2.

La date de clôture de celle-ci est fixée au 13 octobre 2023.

Plusieurs groupes de travail se sont tenus afin de préparer le dépôt de la phase 2 :

- Activités nautiques et événements sur l'eau, autour de l'eau à partir des sites du projet, le 30 mars 2023 à MERVILLE ;
- Art dans le paysage et l'espace public comme vecteur d'attractivité & construction des circuits thématiques artistiques et événements organisés à l'échelle de la destination transfrontalière, le 25 mai 2023 à LA PANNE ;
- Campagne de promotion-communication autour des actions du projet, le 5 juin 2023 à COURTRAI.

Le Conseil municipal,

Après avoir entendu le rapport de Monsieur Monsieur Jean-Claude DISSAUX - Maire ;

Et après en avoir délibéré,

DECIDE A L'UNANIMITE :

ARTICLE 1 - DE CANDIDATER au programme INTERREG France-Wallonie-Vlaanderen (FWV) au sein du projet #ABC, au profit de la création de la Maison de la Lys située aux 57 et 59 rue de Saint-Omer, objet des délibérations 2018-09-N° 8 du 12 septembre 2018 et 2019-12-N° 15 du 03 décembre 2019 ;

ARTICLE 2 - D'AUTORISER Monsieur le Maire à procéder à l'ensemble des formalités rendues nécessaires pour le dépôt de la candidature D'AIRE-SUR-LA-LYS.

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Jean-Claude DISSAUX

